

Livre de Raison Ferrière

Véronique Conqueret, fille de **Jacques Ferrière** et de **Christiane Despax**, a le culte de la famille. Elle conserve les documents qu'elle a pu réunir. Elle m'a communiqué l'article ci-dessous paru dans le bulletin du **Cercle de la Marine** de novembre 1951.

Il a été écrit par le Président **Merilleau**.

Je remercie le **Cercle de la Marine** de m'avoir autorisé à vous le faire connaître. C'est un hommage à notre famille, écrit de main de maître. Il a bien sa place ici.

UNE GRANDE FAMILLE MARITIME BORDELAISE : LES FERRIÈRE, d'après leur Livre de Raison par le Président **Merilleau**

Pour illustrer les lignes qui précèdent, pour trouver un bon argument en faveur de notre appel, nous songions, en pénétrant aux **archives**, ce temple silencieux de la recherche, à toutes les histoires qui dorment, haut alignées sur de sévères rayons, prisonnières derrière ces reliures fanées, ces cartons mélancoliques, ces chemises uniformes.

Mais elles ne se laissent point facilement libérer de leurs prises séculaires, ni de ces minutes entassées où le **tabellion**, témoin discret et méthodique, a consigné ces riens accumulés qui faisaient, naguère plus qu'aujourd'hui, la somme d'une vie humaine, en un temps où l'acte le plus insignifiant appelait son avis, sa sanction ou son arbitrage.

Si la **Providence** veillait, ce n'est pas des archives que provient cet **in-folio**, habillé de maroquin, qu'un ami a placé sous nos yeux et que nous allons feuilleter pour vous. Pour notre propos, quel meilleur choix aurions-nous pu faire ?

En nous confiant généreusement un document qui lui est précieux, le **Livre de Raison** de sa famille, **Monsieur Jean Ferrière** a consenti à ce que nous présentions mieux que l'histoire des siens : l'histoire d'une **vocation**, celle de la **mer** et du **commerce maritime**, et la persistance d'un goût pour tout ce qui navigue au loin sur les océans : **hommes, navires, cargaisons**.

LES FERRIERE, d'après leur Livre de Raison

Propriétaire au **Brouilh**, charmant petit village distant de **Bergerac** d'environ 25 km, le premier **Ferrière** dont il est fait mention devait déjà posséder les solides vertus de la bourgeoisie paysanne de chez nous.

Nous savons que le **15 janvier 1545**, il signait un acte devant **Maître de Lagarde**, notaire royal, et nous l'imaginons volontiers, dans sa sobre tenue de propriétaire campagnard, parcourant la commune d'un pas assuré ; s'attardant au village de **Saint-Aulaye**, dont une partie, celle comprise entre **l'église et le rivage**, se nommait **Bertrand Ferrière**.

Peut-être connaissait-il l'origine de cette appellation, dont le sens s'est perdu, et songeait-il que là était le carré du sol qui lui avait donné son nom et d'où il était issu.

Peut-être aussi, les enfants de ses petits-enfants auraient-ils continué de vivre simplement sur leur terre et se seraient-ils fait enterrer à **Saint-Antoine de Brouilh**, comme leurs anciens, si un événement, dont les conséquences furent en tous points tragiques, n'était venu bouleverser le cours de paisibles vies.

En **1685**, **Louis XIV** a signé l'acte de **révocation de l'Édit de Nantes**. Comment le **Grand Roi**, dont toute l'action a tendu à souder l'unité française, n'a-t-il pas entrevu même les premières conséquences d'un geste aussi peu politique.

Mais tout a été dit là-dessus. Bornons-nous à constater qu'à St-Antoine, comme ailleurs, le malheur s'est aussitôt abattu. Elie FERRIERE, qui professe la religion réformée, et qui s'est marié en 1662, voit tous ses biens saisis. Il ne tardera pas à mourir de chagrin et son fils aîné Jean, Chirurgien, se réfugie en Hollande. Mais l'adversité trempe les âmes fortes. Dès lors, sans rien abdiquer de leur foi, les FERRIERE s'accrocheront à leur terre de St-Antoine.

Si le second fils d'Elie, Moïse - vous savez que les Protestants donnent souvent des noms bibliques à leurs enfants - ne vivra guère sans héritiers, le troisième garçon, François, va devenir le fondateur de la lignée et le créateur d'une noble tradition, celle de père de famille nombreuse. Il aura cinq enfants, dont trois fils et, sur le tronc vigoureux de l'arbre généalogique, c'est sa branche qui va croître et multiplier.

L'aîné de ces trois garçons, Jean, se mariera à St-Antoine, y sera enterré en 1748 et laissera à son tour cinq enfants dont trois fils. Mais incapable d'un ferment d'évasion et d'aventure, ne rêvant le cœur paisible de la Dordogne, soit vent lever sur les rivages de St-Amaye.

Pour les FERRIERE, l'horizon de la petite patrie semble trop limité, ils vont partir et tenter d'autres lieux. Les deux frères cadets de Jean FERRIERE l'aîné, Gabriel et Pierre, vont s'"expatrier". Gabriel abandonnera les plaines de la Dordogne pour le pays des garances des tulipes. Il épousera, en Hollande, une fille d'émigré, Molle DIEULEFEZ, qui ne lui donnera que des filles, toutes mortes en bas âge. Bourgeois d'Amsterdam, sa vie entière sera consacrée à la conduite de ses importantes affaires, auxquelles il associera plus tard un neveu, à l'entretien d'une vaste correspondance avec ses parents, ses amis, ses relations des pays étrangers. Sur le plan spirituel, il occupera une charge importante et sera un des membres les plus écoutés du Consistoire Protestant.

Quant à Jean FERRIERE, le jeune, son exil le conduira moins loin. Il viendra se fixer à Bordeaux en 1726. La renommée des FERRIERE a déjà dépassé les frontières du Bergeracois et il est tout de suite chaleureusement

accueilli par la société protestante et par la riche colonie de négociants étrangers fixés à BORDEAUX. Partout, il reçoit les encouragements qui lui attirent déjà sa probité, ses qualités et son caractère. Il achète une charge de Courtier royal, mais n'ayant pas abjuré la religion réformée, certaines activités lui sont interdites et notamment celle-là. Il associe donc, en 1735, à ses affaires, un sieur PEMERL, courtier titulaire. Sa réputation ne cesse de grandir et, premier du nom ayant exercé la charge de courtier royal, il saura en faire, au cours de sa longue vie, un symbole de toutes les vertus privées et professionnelles. Un richissime négociant hollandais, Justus COLCK, naturalisé français et fixé à BORDEAUX où il possède plusieurs biens nobles, lui donnera sa fille en mariage. Cette union, hélas, sera de courte durée. Marie COLCK, après avoir donné le jour à un fils, Jean, mourra dix-huit mois plus tard. La famille COLCK appartenant à la religion catholique romaine, cet enfant sera baptisé. Il ajoutera plus tard à son nom celui de sa mère et c'est de **Jean FERRIERE-COLCK** que descendront tous les FERRIERE actuellement vivants et tous de la branche catholique.

Comme leurs oncles Gabriel et Jean, les deux fils cadets de Jean FERRIERE l'aîné, vont répondre à l'appel de l'ambition. Si leur frère aîné Jean demeure encore à St-Antoine où il vivra et mourra sans héritiers, eux, partent à leur tour pour BORDEAUX. Tout de suite, ils vont occuper des charges importantes dans la Cité. Gabriel qui est né en 1721, sera Courtier Royal, le deuxième déjà dans la famille, Bourgeois de Bordeaux, Officier des Chasses du Roi et, pour son agrément, propriétaire du **cru FERRIERE-MARCAUX**, en Médoc. Sa vie s'écoulera auprès de son frère cadet Pierre, d'un an moins âgé, qui sera lui-même Bourgeois de BORDEAUX, Courtier Royal en 1764, deuxième Syndic en 1777, premier Syndic en 1770, Officier des Chasses du Roi. Comme son frère Gabriel, il mourra sans héritiers, en 1795, et il lui aura survécu trois ans.

Partis pour ce voyage à reculons dans le temps, arrêtons-nous un instant vers le milieu du XVIII^e siècle, environ 1755, pour fixer une date. Une génération a vécu depuis que les FERRIERE ont quitté le village natal et de profondes racines fixent déjà solidement leur famille dans le sol bordelais. Une réussite d'ensemble, pourrait-on dire, et non point ce brillant succès d'un seul qui n'explique rien. Trois FERRIERE, en effet, à cette date, vivant à BORDEAUX, occupant tous trois des charges de courtiers royaux, tous trois respectés et entourés de la considération unanime d'une société qui a toujours passé pour difficile à satisfaire !

Jean FERRIERE, en ce temps-là, est déjà un homme mûr dont le fils aîné manifeste des dons précoce. Ses neveux, installés récemment, mènent une vie analogue partagée entre les affaires qu'ils conduisent brillamment et la charge de fonctions publiques. N'étant point mariés et devant demeurer célibataires, ils n'en consacreront que plus de temps et de soins aux êtres déshérités. Deux autres fils sont nés du second mariage de l'oncle Jean. Les héritiers ne manqueront pas à qui transmettre charges, biens et principes.

Comme Cincinnatus, l'oncle Jean se retirera, le moment venu, sur ses terres de Flaujacques et, oubliant sa grande fortune pour ne songer qu'à autrui, il fera figure du Bon Juge, toujours prêt à conseiller, à aider, à secourir.

Et puis, tout doucement, le XVIII^e siècle s'achemine vers son déclin. La guerre de Sept ans, les malheurs de la Patrie, le vent des idées nouvelles, feront subir des changements profonds dans notre province. Les FERRIERE d'alors descendront dans la tombe au moment où toute une société s'écroule autour d'eux. Mais leurs fils seront déjà des hommes du XIX^e siècle et ils seront les témoins de tous les bouleversements de la Révolution et de la Terreur, de l'Ordre nouveau créé par l'Empire, comme des soubresauts, particulièrement sensibles à Bordeaux, de la première Restauration.

Retrouvons-les auparavant au cours de l'année 1768. Jean FERRIERE-COLCK - il a ajouté le nom de sa mère au sien en reprenant la suite des importantes affaires de sa famille maternelle - est maintenant un homme et il va se marier.

Jean Valentin O'QUIN, fils de ce Patrice O'QUIN, naturalisé français en 1710, vit à BORDEAUX avec ses enfants, une fille et trois fils. La famille O'QUIN est une des rares familles irlandaises qui revendique une ascendance nationale. Ayant pour aïeul un monarque d'Irlande au 2^e siècle, elle se confond avec la famille des O'NEAL, de Daniel O'NEAL qui fut Roi de toute l'Irlande. C'est donc à une illustre famille que Jean FERRIERE-COLCK va s'allier en épousant Marie O'QUIN, dont la réputation de beauté était telle qu'on la nommait la belle FERRIERE.

Union féconde entre toutes, douze enfants peupleront en une quinzaine d'années le foyer de Jean FERRIERE-COLCK. Vie féconde aussi, consacrée à l'éducation de ses nombreux enfants et aux fonctions publiques les plus hautes et les plus envierées. Écuyer, seigneur de Monadey, Conseiller du Roi, Contrôleur ordinaire des Guerres, chargé demi-point, muni d'une dispense d'âge, alors qu'il n'avait pas vingt-cinq ans, il sera Directeur de la Chambre de Commerce de Bordeaux de 1769 à 1775 et de 1785 à 1791. A ce titre, il convoquera les Délégués pour l'élection des Représentants et la rédaction des Cahiers du Tiers. Dans la juridiction consulaire, il sera élu membre du Conseil en 1765, Juge consulaire en 1772, premier Consul en 1773, et Juge annuel en 1789. En 1777, il avait reçu des lettres de Bourgeois de Bordeaux, titre qui n'était pas seulement honorifique, mais auquel étaient attachés de substantiels avantages. Des grands Seigneurs, des Rois eux-mêmes, l'avaient brigué. Nommé Jurat en 1777, il en avait exercé les fonctions jusqu'en 1780 et la liste serait longue de toutes les activités qu'il déploie au service de Bordeaux. En 1794, il est nommé Maire et le demeure jusqu'en 1797, malgré les renouvellements d'office.

Tandis que se déroule le fil de cette belle vie, les deux demi-frères de Jean, Gabriel et André, mènent, dans une atmosphère de parfaite amitié familiale, une vie laborieuse et désintéressée.

Gabriel se consacre au négoce et à l'entretien du cru du FERRIERE-MARGAUX, qu'il a racheté à son cousin et à l'exploitation de la propriété de FERRIERE-BASSENS. De son union avec Pauline GRESSIER sont nés six enfants et sa bonté dépassant de beaucoup le cercle de sa famille, il sera, pendant la Révolution, le bienfaiteur de Margaux, dont il entretiendra, à ses frais, tous les habitants.

André, de son côté, acquerra une réputation encore plus haute d'homme droit, bon et généreux et sera nommé partout le bon André. Né en 1750, il est nommé Courtier Royal en 1776, et Bourgeois de Bordeaux. Sa popularité est telle qu'en pleine troubles révolutionnaires il est autorisé à conserver un "équipage" ! Bien mieux, les habitants de son quartier accourent pour interdire sa porte et la protéger au moment où on veut l'emmener prisonnier.

Dans ces périodes troublées, une fois encore, comme au temps de la Révocation les FERRIERE surmonteront les périls de l'heure. Ils échapperont aux tribunaux révolutionnaires, si prompts à vous condamner au nom du civisme. Au moment où l'accusation d'égoïsme et de tiédeur vous conduit tout droit en place de grève, ces bons citoyens, dont la générosité a profité à tous, ne se verront infliger que quelques amendes.

Alors que le XIXe siècle commence dans le fracas retentissant des victoires napoléoniennes, la vie reprend à Bordeaux un cours plus normal. Sur beaucoup de décombres, toute une société s'est remise au travail un moment interrompu. La tradition, le goût du négoce, les grands souvenirs du commerce des Isles qui faisait couler tant de richesses sur les quais et les avenues, hantent tous les esprits. Sans doute l'Angleterre, reine sur les mers, fait subir de lourdes pertes à notre commerce maritime. Le blocus ralentit ce grand mouvement dont les allées et venues, les cargaisons importées et exportées, enrichissaient la ville. Mais le goût du risque est inhérent à qui commerce sur mer, et Bordeaux, bien campé derrière sa "façade", ne se décourage pas et attend les événements.

Parmi ceux qui ont survécu, des douze enfants de Jean FERRIERE-COLCK, un fils, Pierre Stanislas, qui est né en 1780, sera, à son tour, Courtier Maritime de 1810 à 1835, Syndic des Courtiers de 1817 à 1835, Conseiller municipal, adjoint au Maire, il réservera lui aussi, au Bien, sa plus grande activité. Quand la mort viendra le frapper brusquement à l'issue d'un dîner qu'il offre à ses collègues, la consternation sera générale. La Ville, lui fera d'imposantes funérailles et le Capitaine de port, pour l'honorer, autorisera les navires qui lui sont destinés à tirer, en signe de deuil et de minute en minute, un coup de canon, du lever au coucher du soleil.

De son mariage avec sa cousine O'quin, naîtront trois enfants.

Parmi ses frères, l'un d'eux sera Juge au Tribunal de Commerce, Antoine Patrick et le dernier, Patrice François sera, lui aussi, courtier maritime. De son mariage avec Emilie Keaton, naîtront 4 enfants, deux fils et deux filles et l'aîné, Jean François, héritera la charge de son père. Cette branche, d'ailleurs, s'éteindra, faute d'héritiers mâles.

Le cousin de Stanislas et de Patrice-François, Jean FERRIERE, plus connu sous le nom de Jantjo, diminutif hollandais de Jean, est né en 1744 et le premier des dix enfants de Gabriel. Poursuivant des études très poussées en Hollande et à Francfort, il sera nommé Courtier maritime et Interprète en 1818. Il épousera Marie COMET dont il aura deux fils et une fille et décédera en 1841.

Son fils aîné, Gabriel, lui succédera dans la charge de courtier et d'interprète, fonctions qu'il occupera jusqu'en 1875, époque où les courtiers lui rachèteront sa charge. En effet, le Corps des Courtiers avait été autorisé à éteindre, par rachat, un certain nombre de charges, pour n'en laisser subsister que 10.

Avec ce fils Gabriel, la branche, issue de Gabriel le père, va s'éteindre.

Faute d'héritiers mâles, le second fils n'ayant pas eu non plus de postérité, elle tombera en quenouille.

Et c'est en fin de compte André, fils de Pierre Stanislas, qui se trouve être le grand-père et l'arrière-grand-père de tous les FERRIERE actuellement vivants.

Son frère aîné étant mort à l'âge de six ans, toute la sollicitude familiale se concentra sur lui. Doué d'une intelligence très vive et d'un penchant peu commun pour toutes les études, il assimila brillamment la connaissance du latin, de l'allemand, du hollandais. Homme Courtier maritime à l'âge de 18 ans, après obtention d'une dispense des plus élogieuses, il occupa ces fonctions de 1858 à 1879. Syndic des Courtiers de 1866 à 1879, Membre de la Chambre de Commerce de 1848 à 1855, administrateur de nombreuses sociétés de bienfaisance, il avait épousé, en 1841, Palmyre POHL. Mainteneur de la grande tradition, il n'aura pas moins de douze enfants. Lorsqu'il mourra en 1879, les siens et les corps constitués lui feront d'émouvantes obsèques.

La famille POHL s'était fixée à BORDEAUX au début du 18e siècle et elle comptait parmi ses membres des juges consulaires et des courtiers royaux. Un Pierre POHL avait acheté à BORDEAUX une charge de Courtier Maritime à la fin du 18e siècle et elle se transmettra à son fils, à son petit-fils et finalement à son arrière-petit-fils Henri FERRIERE, en 1880.

Des 6 garçons que Palmyre POHL avait donnés à André FERRIERE, trois seront simultanément Courtiers maritimes : Henri, héritant la charge POHL, Paul André, nommé en 1880 et Robert, nommé en 1888.

Mais nous ne suivons ici que la filiation des charges. Suivre les filiations de la famille FERRIERE, est, pour nous, nous l'avouons volontiers, très au-dessus de nos moyens d'amateur généalogiste. !

Retrouvons [Henri FERRIERE](#), né en 1853, Courtier en 1880. Marié à Marie TARDIEU, il aura trois fils, André, Pie, mort en naissant et Stanislas. Ce dernier est actuellement en fonction et laissera un jour sa charge de courtier maritime à son fils, car Stanislas FERRIERE a un fils.

Paul André FERRIERE, nommé Courtier en 1880 a eu également trois fils de son mariage avec Camille MOLLER. C'est son fils René, l'actuel titulaire de la charge, qui passera entre les mains de son fils Georges.

Le troisième Courtier de la génération précédente, Robert, nommé en 1888, a eu également un fils de son mariage avec Madeleine LAREILLET. Ce fils, André Jean est, lui aussi, titulaire et, là encore, une charge dont on peut dire que tous les lointain rameaux nés au pays de Montaigne, d'autres rejetons sont venus se greffer qui étaient nés dans les septentrions des brumeux scandinaves, ou les neiges nordiques. Et pourtant, pendant trois siècles, les FERRIERE ont été des Français, mieux encore, des bordelais. Pendant cette période, aucun d'eux qui n'ait servi avec mérite, fidélité et honneur. Ils ont occupé les plus hautes charges dans la Cité, ont fait de leur nom un symbole de quelques vertus essentielles, un terme générique.

Voilà bien un miracle français. Nous ne sommes pas une race mais une nation et notre sol, pourtant si généreux, possède encore ce don magique de réaliser la plus belle unité les éléments les plus inattendus. Alliés à des bretons, des basques, des provençaux.

Paru dans le bulletin du **Cercle de la Marine** de novembre 1951.

Il a été écrit par le Président **Merilleau**.

